

Date de la séance

Le 15 février 2023

Date de convocation

Le 9 février 2023

Date de publication

Le 9 février 2023

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 21

Procurations 9

Excusés 4

Absent 0

N° 2023-02-05

OBJET :

**AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION
ENTRE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES GALLY-
MAULDRE (CCGM)
ET LA CHAMBRE
DES METIERS ET DE
L'ARTISANAT (CMA)
DES YVELINES**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-trois

Le mercredi 15 février, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean-Christophe SEGUIER, Hajer RIVIERE, William FALCHETTO

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Dominique GERBERT, Christelle BARDEILLE

Procurations :

Stéphane GOMPERTZ à Myriam BRENAC

Jérôme COTIGNY à Patrick LOISEL

Agnès TABARY à Adriano BALLARIN

Katrin VARILLON à Michel DELAMAIRE

Sidonie KARM à Olivier LEPRETRE

Caroline QUINET à Jean-Christophe SEGUIER

Eric MARTIN à Vincent GAY

Gilles STUDNIA à Dominique GERBERT

Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Absents excusés : Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Axel FAIVRE, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Vincent GAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

CONSIDERANT l'intérêt et la nécessité d'un travail en synergie entre la CCGM et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France – Yvelines (CMA IDF 78) afin d'œuvrer ensemble au développement de l'artisanat du territoire,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime de la Commission Développement Economique et Aménagement réunie le 25 janvier 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma les 2 Scènes réunie le 08 février 2023,

ENTENDU l'exposé de M. Adriano BALLARIN, vice-Président délégué au Développement Economique et à l'Aménagement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de solliciter la signature d'une convention de partenariat entre la CCGM et la CMA IDF 78 pour une période d'un an,

DESIGNE Monsieur Patrick LOISEL pour représenter la CCGM au titre de ce partenariat,

AUTORISE Monsieur Le Président de la CCGM à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ...17./...02./2023
- Document rendu exécutoire le ...17./...02./2023